

RAPPORT DU COMITÉ D'ACCESSIBILITÉ

Composition du comité

Le comité d'accessibilité du CSF est composé des personnes suivantes :

Chloé Lukac: élève avec des handicaps non visibles

Catherine Demers: parent p

Geneviève Parent: parent d'un enfant en chaise roulante

Chantale Desmarais : directrice des apprentissages universels

Bonnie Lépine Antoine : directrice de la Réconciliation et de l'Éducation Autochtone

Fariba Daragahi : Directrice générale adjointe

Jeanne Musuku : directrice de l'équité et l'antiracisme

Mise en situation et analyse du sondage

Le comité s'est réuni à trois reprises : janvier, février et avril.

Après analyse des résultats du sondage réalisé en septembre, la recommandation du comité a été de renvoyer le sondage auprès des communautés qui n'avaient pas participé. L'objectif était d'obtenir une vue plus globale de l'accessibilité dans l'ensemble des espaces du CSF.

Barrières identifiées au niveau de l'accessibilité au CSF :

➤ **Accessibilité des espaces physiques/environnements**

- Le bureau central est difficile d'accès pour les personnes ayant un handicap physique (ex : porte d'entrée sans bouton pour ouverture automatique, portes des toilettes difficiles à ouvrir)
- Plusieurs écoles ne disposent pas de rampes ou de rampes fonctionnelles
- Plusieurs structures de jeux sont inaccessibles aux jeunes avec un handicap physique

- Certains couloirs dans certaines écoles sont difficiles à naviguer pour les personnes en fauteuil roulant ou utilisant un autre support de mobilité.
- Plusieurs écoles ne proposent pas d'accès aux toilettes non genrées et /ou toilettes universelles, de même que les vestiaires.
- Absence d'accès à une salle sensorielle pour les élèves qui en ont besoin

➤ **Accessibilité des apprentissages**

- Des élèves neuro-divers ne bénéficiant pas d'un support adéquat en salle de classe.
- Absence d'adaptations pour les élèves qui en ont besoin
- Manque de compréhension/de prise en compte des besoins de chaque élève dans les classes
- Manque d'APS pour les élèves qui en ont besoin
- L'universalité des apprentissages

Recommandations

- Mettre en place un plan d'accessibilité sur 3-5 ans avec des objectifs annuels précis
- Mettre en place un système continu d'évaluation, de consultation et de rétroaction du public
- Inclure les personnes ayant un handicap à participer à l'élaboration du plan d'accessibilité
- Prioriser les changements/améliorations qui ne nécessitent ni temps, ni budget mais qui contribuent à améliorer la sécurité (installation de rampes, adaptation des toilettes et vestiaires)